
**La Ville de Bonaventure annonce d'autres décisions préventives
en réaction à la pandémie liée au coronavirus COVID-19**

Bonaventure, le 20 mars 2020 – Le maire et les conseillers municipaux de la Ville de Bonaventure se sont réunis (virtuellement) hier après-midi pour adopter trois décisions importantes : offrir une exemption de frais d'intérêt sur les paiements de taxes en retard, fermer au public l'hôtel de ville, la caserne et le garage municipal ainsi que tenir les prochaines séances du conseil à huis clos.

Voici ce que le maire, M. Roch Audet, affirme à ce sujet :

« Nous offrons cette exemption de frais d'intérêts pour aider les commerçants, travailleurs autonomes ou autres personnes se retrouvant momentanément sans revenus ou en difficultés financières. Nous encourageons fortement les personnes qui peuvent se permettre de faire leur versement, de le faire dans les temps prescrits. La Ville a aussi besoin de liquidités pour continuer ses opérations et nous comptons sur la solidarité des citoyens ainsi que sur leur bonne foi pour collaborer en ce sens.

Pour ce qui est des fermetures de l'hôtel de ville, de la caserne et du garage municipal, je tiens à rassurer la population que malgré cela, la plupart des employés demeurent en poste et sont joignable par téléphone ou par courrier électronique. Tous les services essentiels sont également maintenus et les équipes d'urgence sont prêtes à intervenir en cas de besoin.

Nous avons également pris la décision de tenir nos réunions à huis clos, toujours dans une optique de prévention et de sécurité de chacun. Nous évaluons actuellement les moyens techniques qui seront mis en place pour que les citoyens puissent assister aux séances virtuellement.

Nous pouvons affirmer que la Ville de Bonaventure a pris la situation bien en main et les actions ont été effectuées rapidement et efficacement. Nous n'avons pas cédé à la panique, nous avons réagi promptement et la population nous a fait savoir sa satisfaction à ce sujet. Nous sommes reconnaissants envers chacun de vous qui avez pris le temps d'approuver nos décisions et de nous remercier.

Évidemment, la situation est loin d'être terminée et nous continuerons à suivre les recommandations du gouvernement provincial et à appliquer les actions prévues à notre plan de mesures d'urgence, au besoin. Nous sommes prêts à faire face à différentes éventualités et à vous en tenir informés. Nous travaillerons également en collaboration avec nos municipalités voisines et avec d'autres partenaires. Nous pourrions être d'une précieuse utilité l'un envers l'autre.

Par ailleurs, nous comptons sur vous tous pour suivre rigoureusement toutes les

recommandations émises par les gouvernements du Québec et du Canada. Notre responsabilité collective est importante plus que jamais, chaque geste compte. »

Nous vous rappelons que les paiements de taxes municipales peuvent se faire de différentes façons même si l'hôtel de ville est fermé au public. Nous vous invitons à consulter notre site Internet dans la section *Service aux citoyens / Budget et taxations* pour connaître ces moyens ou à communiquer avec la réception de l'hôtel de ville au 418 534-2313, poste 0.

Le maire et les conseillers invitent les citoyens à continuer de consulter le site Internet et la page Facebook de la Ville de Bonaventure pour se tenir au courant de tout suivi et information supplémentaire.

– 30 –

Information : Roch Audet, maire
418 534-2313, poste 230
maire@villebonaventure.ca

Source : Mélissa Dumont, agente de communication
Service des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire
418 534-2313, poste 222
communications@villebonaventure.ca

